



Livret de l'étudiant.e 2018-2019

NIVEAU Master 1

MENTION : MEEF 2nd degré

Parcours Allemand

Version provisoire

Voté à la CFVU du 02 juillet 2018

UFR de Langues et Civilisations Étrangères
Université Paris Nanterre - Bâtiment V
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



 ufr-lce.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre**
 **UFR LCE**

SOMMAIRE

PRESENTATION DE LA FORMATION	3
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	4
UNIVERSITE	4
UFR	4
DEPARTEMENT / FORMATION	4
SERVICES NUMERIQUES	5
EMAIL UNIVERSITAIRE	5
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	5
CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018	6
MAQUETTE DU DIPLOME	7
PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS	8
ANNEE / SEMESTRE	
MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME	19
MODULES TRANSVERSAUX	19
LANGUES VIVANTES	19
BONUS AUX DIPLOMES	19
STAGES	19
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	22
MODALITES GENERALES	22
MODALITES SPECIFIQUES	22
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	22
DELIVRANCE DU DIPLOME	26
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	26

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le Master Métiers de l'enseignement et de la formation – second degré – allemand - de l'université de Paris Ouest est une préparation professionnelle qui se déroule sur 2 ans. Elle nécessite une présence aux cours et aux stages dans les établissements scolaires.

Il s'agit ainsi d'une formation à la fois académique et professionnelle qui s'accompagne de stages dans les établissements du secondaire (4 semaines bloquées en MEEF 1, 16 semaines en stage filé, ou plus, en MEEF 2, selon que les étudiants sont ou non lauréats du CAPES/CAFEP. Le CAPES/CAFEP se passe en M1 (par exemple écrits les 28 et 29 mars 2018 et oral fin juin 2017).

Le concours peut aussi se (re)passer en MEEF 2 suite à un cursus adapté mis en place spécifiquement pour les étudiants ayant échoué au concours à la fin du MEEF 1 et souhaitant poursuivre en MEEF 2.

A l'inverse, en cas d'échec au M1, le bénéfice du concours peut être conservé une année.

Les lauréats du concours, titulaires d'un master autre que MEEF devront suivre une formation complémentaire dans le cadre d'un parcours adapté à leur cursus (statut AEU).

Les étudiants lauréats du CAPES et détenteurs d'un MEEF 2 sont titularisés à la fin du MEEF 2.

Les autres étudiants ont un Master professionnel des Métiers de l'enseignement et de la formation. La validation du niveau M1 peut également permettre une réorientation vers d'autres masters.

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, ainsi que pour les débouchés, veuillez vous référer à la fiche formation en ligne :

<http://www.parisnanterre.fr/formation/>

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Université

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

UFR

Direction de l'UFR : KAHN-PAYCHA, Danièle, CARANDELL, Zoraïda Responsable administratif de l'UFR : Hossein, Marc, Bureau 124

Site internet de l'UFR : <https://ufr-lce.parisnanterre.fr>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Département / Formation

Secrétariat de la formation : DANICAN, Fred, Bureau V 133, fdanican@u-paris10.fr, 01.40.97.71.85

Responsable(s) de la formation : SAUERWEIN, Sibylle, Bureau V218, sauerwes@parisnanterre.fr

Site internet de la formation : <https://dep-etudes-germaniques.parisnanterre.fr>

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>) vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire>.

MAQUETTE DU DIPLOME

(première année Master MEEF – parcours allemand)

SEMESTRE 1	CM	TD	ECTS
UE 11 Connaissance du métier			2
EC 111. Connaissance du métier 1		20	2
UE 12 Formation professionnelle			2
EC 121. Stage et analyse des pratiques de stage		20	2
UE 14 Connaissance du monde germanophone			22
EC 141. Littérature germanophone (en rapport avec les programmes culturels PLC)	20		6
EC 142. Civilisation germanophone (en rapport avec les programmes culturels PLC)	20		6
EC 143. Traduction argumentée/grammaire	20		6
EC 144. Langue orale : compréhension/expression		20	4
UE 15 Didactique de l'allemand			2
EC 151. Problématique de l'enseignement/apprentissage de l'allemand		20	2
UE 16 Recherche			2
EC 161. Initiation à la recherche – méthodologie - "Boîte à outils" 1		12	2

SEMESTRE 2	CM	TD	ECTS
UE 21 Connaissance du métier			2
EC 211. Connaissance du métier de professeur du second degré		20	2
UE 22 Formation professionnelle			
EC 221. Stage de pratique accompagnée en milieu scolaire			1
EC 222. Analyse des pratiques de stage		18	2
UE 23 TICE et enseignement de l'allemand			2
EC 231. Usage du numérique en milieu scolaire (référentiel A du C2i2e)		12	2
UE 24 Connaissance du monde germanophone			11
EC 241. Préparation épreuve admission 1 CAPES : 1ère partie : exposé de mise en relation (en allemand)	30		4
EC 242. Préparation épreuve admission 2 CAPES : 1ère partie : langue orale (prise de parole en continu et document de compréhension)	30		3
EC 243. Traduction	15		2
EC 244. Grammaire	15		2
UE 25 Didactique de l'allemand			9
EC 251. Préparation épreuve admission 1 CAPES : 2ème partie : pistes exploitation didactiques (en français)		30	4
EC 252. Préparation épreuve admission 2 CAPES : 2ème partie : dossier production élèves et situations d'enseignement (en français)		30	5
UE 26 Recherche			3
EC 261. Initiation à la recherche – méthodologie - "Boîte à outils" 2		18	3

Nature d'épreuves du CAPES :

Descriptif des épreuves du CAPES externe de langues vivantes étrangères allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, néerlandais, portugais, russe Arrêté du 19 avril 2013 modifié par arrêté du 13 mai 2015.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

A. — Epreuves d'admissibilité

1° Composition.

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation portant sur l'une des notions ou thématiques choisies dans les programmes de lycée et de collège.

A cette composition peut être ajoutée une question complémentaire sur l'exploitation dans le cadre des enseignements de la problématique retenue.

Pour cette épreuve, deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère) sont inscrites au programme du concours, qui est renouvelé par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

2° Traduction.

L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre. L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

B. — Epreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Epreuve de mise en situation professionnelle.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

— une première partie en langue étrangère consistant en un exposé comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est suivi d'un entretien en langue étrangère durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation ;

— une seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 4.

2° Epreuve d'entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve porte :

— d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège ;

— d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (trente minutes maximum pour chaque partie) ; coefficient 4.

Note de commentaire sur les épreuves (publiée par le Ministère)

Les différentes épreuves du concours externe du Capes et du CAFEP sont conçues de façon à évaluer de façon distincte mais complémentaire des compétences nécessaires à l'exercice de l'enseignement de l'allemand :

- capacité à mobiliser en situation de solides connaissances de la langue étrangère, du système linguistique allemand et de la culture des pays germanophones,

- aptitude à identifier et à exploiter les relations existant entre différents documents apportant une contribution particulière à une problématique en lien avec la littérature, l'histoire, la civilisation ou les faits culturels majeurs de ces pays,
- capacité à prendre appui sur ces connaissances et compétences pour comprendre les contenus et objectifs des programmes aux différents niveaux de classe dans l'enseignement secondaire et concevoir des parcours d'apprentissage prenant en compte les acquis et les besoins des élèves,
- aptitude à intervenir de façon efficace et responsable auprès d'élèves, grâce à la connaissance et à la compréhension des principes fondamentaux de l'apprentissage d'une langue vivante, des concepts essentiels pour l'enseignement de la discipline, de l'importance d'agir dans le cadre d'une équipe pédagogique, du fonctionnement des établissements scolaires et des valeurs de l'École de la République.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission contribuent toutes à l'évaluation de ces compétences, en portant chacune un accent particulier sur une ou plusieurs de ces exigences professionnelles.

Pour chacune des quatre épreuves du concours, des exemples de sujet sont fournis. Pour mieux illustrer la complémentarité et la spécificité des différentes épreuves, ces exemples de sujets traitent, pour trois d'entre elles, de thématiques assez proches. Il va de soi que les sujets qui seront élaborés pour ces épreuves dans les sessions successives du concours ne présenteront pas nécessairement la même similarité thématique.

Epreuves d'admissibilité :

1) Composition en allemand :

Le dossier servant de support à la composition comporte des documents de nature différente (texte littéraire, texte informatif ou argumentatif, document iconographique ou graphique, etc.). Ils abordent tous des sujets et ont des contenus qui leur sont propres mais leur juxtaposition dans un même dossier, les relations qu'ils entretiennent entre eux font émerger une ou plusieurs problématiques en relation avec l'une des « notions » ou « thématique »¹ figurant dans le programme du concours. Cette ou ces problématiques ne peuvent naturellement pas être réduites à la formulation de la « notion » ou de la « thématique » du programme mais éclairent d'un jour particulier l'un des aspects de l'histoire, de la littérature, de la culture ou de la civilisation de l'aire germanophone.

Il est attendu des candidats qu'ils dégagent l'une de ces problématiques, l'explicitent et la développent dans deux directions complémentaires. Ils présenteront, d'une part, les documents du dossier, préciseront leur contenu et leur portée en tenant compte de leur facture spécifique et de leur contenu littéraire, culturel, historique ou civilisationnel. Ils mettront en évidence et interrogeront, d'autre part, les relations entre ces documents d'un point de vue thématique.

Les candidats devront cependant éviter d'organiser leur composition autour des différents documents pris de façon isolée. Ils doivent, au contraire, mettre en œuvre une « confrontation » de ceux-ci et accorder la plus grande attention au plan de leur production écrite.

Comme l'indique la consigne présente dans l'exemple de sujet fourni pour cette épreuve en allemand, les candidats sont ensuite invités à se placer dans une perspective d'enseignement. Il leur est demandé d'une part d'identifier la ou les « notions » ou bien la ou les « thématiques » des programmes d'enseignement des langues vivantes ou de littérature étrangère en langue étrangère auxquelles renvoie le contenu du dossier. Ils doivent également expliciter, sur la base de leur propre analyse du dossier dans laquelle ils ont fait montre de l'étendue de leurs connaissances et compréhension des faits évoqués, ce qui, à leurs yeux, devrait être retenu comme objectif d'apprentissage avec les élèves du niveau de classe concerné ainsi que les raisons du choix de ces contenus.

Les « notions » et « thématiques » du programme du concours, même si elles ressortissent plus spécifiquement aux classes de lycée, comprennent, englobent et enrichissent les éléments culturels qui sont abordés au collège et qui visent à la découverte progressive de l'altérité culturelle des pays germanophones. Les programmes de collège y sont donc également pris en compte.

Dans cette épreuve, aucune piste de mise en œuvre d'un tel enseignement n'est attendue des candidats.

Tous ces développements doivent prendre la forme d'une seule et même composition, avec les exigences inhérentes à cet exercice, tant en ce qui concerne la structuration du propos que la qualité de la langue utilisée.

2) Traduction

Le choix opéré par le jury est de demander aux candidats de traduire deux textes différents, l'un vers le français (version) et l'autre vers l'allemand (thème). Ces deux textes, tirés d'œuvres contemporaines, sont d'une ampleur et d'un niveau de difficulté comparables ; les deux parties de l'épreuve joueront le même rôle dans l'attribution de la note attribuée pour cette épreuve.

Les compétences attendues sont bien évidemment de trois ordres : capacité à rendre compte très fidèlement du contenu d'un texte dans l'autre langue, ce qui suppose compréhension fine du contenu de ce texte, maîtrise des procédures de transcodage d'une langue à l'autre et, enfin, qualité syntaxique, morphologique et lexicale de la langue cible produite.

Dans chacun des deux textes à traduire, deux passages sont soulignés. Les candidats sont invités à exposer, en français, l'analyse des deux systèmes linguistiques qui les a conduits à opter pour la traduction du passage qu'ils ont proposée dans le thème ou la version. La précision et la clarté de l'analyse, l'articulation entre celle-ci et les propositions

¹ Les termes « notions » et « thématiques » placés entre guillemets renvoient ici aux programmes de langue vivante ou de Littérature en langue étrangère. Leur emploi sans guillemets dans ce texte est à comprendre dans le sens général et habituel de ces deux mots.

de traduction sont des savoir-faire indispensables pour concevoir un enseignement de la langue qui entraîne les élèves aux activités de médiation linguistique auxquelles l'apprentissage des langues doit les préparer.

Les consignes concernant ces soulignements dans le sujet sont adaptées à la nature des passages retenus. Elles pourraient, dans des sujets ultérieurs, intégrer une réflexion sur des éléments lexicaux ou culturels jouant un rôle dans la médiation entre les deux langues.

Pour cette épreuve, les candidats pourront s'inspirer de certains conseils donnés dans les rapports de jury des sessions précédentes.

Epreuves d'admission :

1) Epreuve de mise en situation professionnelle

L'épreuve comporte deux parties, d'une égale durée et d'une importance similaire pour l'attribution de la note. Le libellé des consignes fournies dans l'exemple de sujet concerné montre qu'en réalité, les candidats doivent, pendant le temps de préparation de l'épreuve, se livrer à trois exercices différents.

Pour la première partie de l'épreuve, il est attendu d'eux qu'ils préparent un exposé oral en allemand dans lequel ils présenteront une analyse du dossier et des documents qui le composent. Cette analyse portera, pour cette partie de l'épreuve, sur la forme et le contenu de ceux-ci ainsi que sur leurs relations thématiques.

Cette partie de l'épreuve diffère très sensiblement des attentes concernant la première épreuve d'admissibilité (« Composition ») :

- les documents contenus dans le dossier pourraient être exploités dans une classe du secondaire ;
- les « notions » ou « thématiques » auxquelles ce dossier renvoie ne sont pas limitées à celles indiquées dans le programme du concours pour l'épreuve de « Composition » ;
- l'analyse du dossier et des divers documents, de leur forme et, surtout, de leurs relations ne peut être que plus succincte et n'a pas pour seule finalité de montrer l'étendue des connaissances des candidats sur les faits culturels ou civilisationnels mais essentiellement leur aptitude à identifier et à expliciter les caractéristiques des documents et dossier du point de vue de leur contenu ;
- la présentation de cette analyse devant le jury est orale, ce qui implique des savoir-faire langagiers spécifiques. Les candidats devront à cette occasion montrer leur maîtrise orale de la langue étrangère, leur capacité à s'adresser à un public et à structurer une telle présentation orale. Lors de l'entretien avec le jury qui suit l'exposé, les candidats seront également évalués sur leur capacité à interagir oralement en allemand.

L'entretien en allemand avec le jury donnera l'occasion de revenir sur l'analyse du contenu du dossier et, le cas échéant, de l'élargir, sans empiéter sur l'objet spécifique de la seconde partie de l'épreuve.

Cette seconde partie de l'épreuve, qui se déroulera en français, portera sur l'exploitation de ce dossier devant une classe dont le niveau sera indiqué dans le sujet. Les candidats devront présenter, de façon structurée, l'esquisse de ce qui pourrait constituer un projet d'exploitation pédagogique du dossier : organisation générale de la séquence pédagogique dans laquelle les différents documents occupent une place spécifique déterminée par les candidats ; identification des objectifs linguistiques, lexicaux, pragmatiques, culturels et éducatifs donnés à cette séquence ; entraînement des élèves aux différentes activités langagières pertinentes dans la cohérence de l'agencement des différents documents.

Une telle présentation ne peut, pour être efficace, que s'appuyer sur une analyse préalable qui aura été effectuée pendant le temps de préparation de l'épreuve (troisième exercice annoncé plus haut). Cette analyse portera, elle, sur les potentialités pédagogiques des documents. Elle ne fera pas l'objet d'une exposition autonome pendant l'épreuve, mais ses résultats devront être constamment mobilisés pour justifier chacun des choix faits par les candidats et présentés pendant l'exposé.

L'entretien en français avec le jury sur cette seconde partie de l'épreuve pourra porter autant sur les propositions faites par les candidats que sur les raisons de ces choix.

Pour cette seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront se reporter aux conseils donnés par les rapports antérieurs du jury concernant l'épreuve dite de la « Leçon ».

Rappelons enfin que dans les dossiers servant de support à l'épreuve d'admissibilité de « Composition » ou à cette première épreuve orale d'admission, les documents sont placés dans un ordre aléatoire.

2) Entretien sur la base d'un dossier

Cette épreuve diffère de l'épreuve orale décrite plus haut en ce qu'elle consiste essentiellement en un entretien. Chaque partie de l'épreuve débute certes par une présentation par les candidats du résultat du travail de préparation qu'ils ont pu effectuer avant l'épreuve, mais cette présentation est à concevoir comme une première amorce de l'entretien avec le jury. On peut donc considérer que, pour chaque partie, cette première intervention des candidats devrait être de l'ordre de 10 minutes, le reste des trente minutes dédiées à chaque partie de l'épreuve étant consacré à l'entretien.

La première partie de l'épreuve consiste à rendre compte, de façon construite, en allemand du contenu du document sonore ou vidéo qu'il a pu consulter pendant la préparation. Il ne s'agit en aucune façon de restituer le contenu intégral de ce document mais bien d'en rendre compte, c'est-à-dire de resituer le message dans son contexte, d'explicitier les idées clefs et les détails importants du document, en ayant le souci de souligner leur intérêt en relation avec l'histoire, l'actualité, les faits culturels majeurs ou la civilisation des pays de langue allemande. De même, il conviendra de privilégier la reformulation et d'éviter un recours trop fréquent à la citation des énoncés entendus.

L'entretien avec le jury permettra aux candidats de compléter éventuellement des aspects importants du document qu'ils auraient omis ou dont ils auraient rendu compte de façon insuffisante. Il portera également largement sur les thèmes abordés dans ce texte sans s'en tenir étroitement aux énoncés contenus dans le document sonore ou vidéo. Cette partie de l'épreuve a pour principale fonction d'évaluer le niveau en compréhension auditive d'un document authentique. Elle donnera aussi un éclairage utile sur la connaissance chez les candidats de la réalité et de l'actualité culturelle et sociétale des pays de langue allemande.

Pendant la seconde partie de l'épreuve, les candidats devront présenter en français l'analyse qu'ils auront faite de productions d'élèves présentées dans un dossier qui leur fournira également des éléments de contexte. Ces productions pourront être écrites et/ou orales. Il ne sera pas attendu des candidats une évaluation de ces productions dans une perspective de notation mais un diagnostic sur ce qu'elles montrent en termes d'acquis et de besoins dans la progression de ces élèves, tant sur le plan linguistique qu'en ce qui concerne les connaissances culturelles.

Il sera attendu des candidats qu'ils puissent mobiliser pour cela leur connaissance des programmes des différentes classes, des cadres réglementaires de l'enseignement et des aspects essentiels du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Pendant l'entretien qui suivra cette présentation, le jury reviendra naturellement sur les constats faits par les candidats mais élargira également les thèmes abordés aux liens qui peuvent être établis entre ce dossier et les autres composantes de l'action de formation et d'éducation assumée par l'enseignement de l'allemand, à la dimension collective de cette action (intégration dans une équipe pédagogique et dans un établissement scolaire) et à la portée des valeurs de l'Ecole pour l'enseignement dispensé.

Les deux documents fournis aux candidats pour la préparation de cette épreuve (document sonore/vidéo et dossier contenant des productions d'élèves) porteront sur une même « notion », telle qu'elle figure dans le programme d'un niveau de classe du secondaire. Mais le lien entre les deux s'arrête ici. Le document support de la première partie de l'épreuve ne présente en effet pas les caractéristiques lui permettant d'être exploité dans une classe du secondaire de niveau habituel. Ceci n'interdit évidemment pas aux candidats de se référer, s'ils le jugent utile, au premier document lors de l'entretien sur le dossier.

Programme du CAPES 2019

(Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité))

Il comporte deux notions (programmes de collège et de lycée) et deux thématiques (programme de littérature étrangère en langue étrangère). Le programme est renouvelé par moitié chaque année.

Notions des programmes de collège et de lycée :

- Langages
- Mémoire (nouveau)

Thématiques du programme de littérature étrangère en langue étrangère :

- Je de l'écrivain, jeu de l'écriture
- Voyages, parcours initiatiques, exil (nouveau)

« Les ouvrages de référence ci-dessous serviront d'appui à ce programme :

- Heinrich HEINE, Gedichte. Hrsg. Bernd Kortländer, Stuttgart, Reclam, 208 S. ISBN: 978-3-15-008988-0
- Emine Sevgi ÖZDAMAR, Mutterzunge. Erzählungen. Berlin, Rotbuch Verlag. 128 S. ISBN 9783867891073
- Emine Sevgi ÖZDAMAR, Die Brücke vom Goldenen Horn. Köln, Kiepenheuer & Witsch. 320 S. KiWi-Taschenbuch. ISBN: 978-3-462-03180-5 »

www.devenirenseignant.gouv.fr (13 avril 2018)

Pour l'instant, on peut consulter seulement le rapport du jury de 2017 :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid111527/sujets-rapports-des-jurys-capes-2017.html>

PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

semestre 1

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 111	Connaissance du métier (culture commune)	10h CM + 10h TD	Marianne Desmets
Descriptif :			
L'enseignement « connaissance du métier » expose les grands enjeux du métier d'enseignant d'aujourd'hui, tant du point de vue de l'institution, de l'environnement social, que des savoirs, cultures et pratiques professionnelles. Ce cours fait intervenir des experts du domaine de l'enseignement, il est commun à l'ensemble des 1ères années de Master MEEF (1er et second degré) et se compose d'un cycle de 5 conférences (10h CM) et de 10h de cours TD, coordonnés par le SUFOM.			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : 1 devoir maison sur un sujet de synthèse.		
Session 2	1 épreuve sur table de 2h sur un sujet de synthèse.		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges :			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 121	Stage et analyse des pratiques de stage	20h TD	Elisabeth Michaud
Descriptif :			
Analyse de pratique : exposé d'une situation de classe par un stagiaire volontaire puis analyse de cette situation par le groupe sur le principe de la confidentialité, de la bienveillance et de la non complaisance.			
Bibliographie			
Formation des enseignants BO n°30 du 25/07/13 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : participation orale		
Session 2	Examen oral, 30 minutes		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 141	Intitulé EC Littérature germanophone (en rapport avec les programmes culturels PLC)	Volume horaire 20 CM	Enseignantes Pascale Cohen, Anne-Marie Pailhès, Katja Schubert, Dorothee Cailleux
Descriptif : présentations de dossiers en lien avec les notions au programme			
La bibliographie sera distribuée à la rentrée (une fois inscrit, vous pouvez la demander à la responsable du master, avant la coupure estivale)			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : plusieurs devoirs à rendre tout au long du semestre		
Session 2	Une épreuve sur table en 3 heures (composition portant sur un ensemble de documents).		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

Code EC EC 142	Intitulé EC Civilisation germanophone (en rapport avec les programmes culturels PLC)	Volume horaire 20 CM	Enseignants Brigitte Krulic, Sylvie Le Grand-Ticchi, Hubert Guicharousse, Jean-Michel Pouget
Descriptif : présentations de dossiers en lien avec les notions au programme			
La bibliographie sera distribuée à la rentrée (une fois inscrit, vous pouvez la demander à la responsable du master, avant la coupure estivale)			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : plusieurs devoirs à rendre tout au long du semestre		
Session 2	Une épreuve sur table en 3 heures (commentaire de texte).		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 143	Intitulé EC Traduction argumentée/grammaire	Volume horaire 20 CM	Enseignant Hubert Guicharousse
Descriptif : exercices de version et de thème, réflexion sur les enjeux du passage de l'une à l'autre langue, ainsi que les différences de structure concrètes.			
Bibliographie			
-Hélène Lambert, <i>100 % Thème allemand. Entraînement à la Traduction. Littérature Presse Thème Grammatical</i> . Paris Ellipses, 2013, 160 p.			
-Hélène Lambert, <i>100% Version Allemand. 81 Textes d'Entraînement à la Traduction Littérature Contemporaine & Presse</i> . Paris, Ellipses, 2012, 160 p.			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : un devoir à la maison (thème + version, 50 % de la note finale), une épreuve sur table d'une heure et demie (idem).		
Session 2	une épreuve sur table (1h30)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 144	Langue orale : compréhension/expression	20h TD	NN
Descriptif :			
Entrainement à la compréhension, techniques de l'expression et de l'exposé oral			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : exposé, présentation orale		
Session 2	Epreuve orale de 30 minutes		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 151	Problématique de l'enseignement / apprentissage de l'allemand	20h TD	Elisabeth Michaud
Descriptif : Apprendre à construire une séquence autour des différentes activités langagières et plus particulièrement de l'oral. Varier les différentes formes de travail dans la salle de classe. L'apprentissage du lexique.			
Bibliographie : Programmes des langues vivantes au collège et au lycée Blog de C Puren, ressources en ligne sur le site des professeurs d'allemand de l'académie de Versailles.			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : Exposé oral à présenter		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 161	Initiation à la recherche – méthodologie - 1	12h TD	Katja Schubert
Descriptif : La recherche ainsi que la documentation en vue d'un enseignement nécessitent certaines techniques qui seront abordées lors de ce cours dans une perspective pratique. On profitera d'une formation aux outils bibliographiques. Le second point de départ sera une réflexion autour de la notion de « compétence culturelle ». La notion telle qu'elle se présente dans textes réglementaires du Ministère de l'éducation sera à mettre en perspective et à historiciser : quelle définition de « culture » mobilise-t-elle ? Comment comprendre la « compétence » à transmettre ?			
Les deux fils directeurs de ce programme convergent sur un travail documentaire : sous un format « atelier », l'on se prépare à exploiter un fonds d'archive, à des fins didactiques et documentalistes.			
Bibliographie Boeglin, Martha (2010) <i>Le guide des méthodes de travail de l'étudiant. Rédaction, prise de notes, gestion du temps, mémorisation</i> , Paris, Éditions l'Étudiant, BYRAM, Michael, ZARATE, Geneviève et Gerhard NEUNER (1997) <i>La compétence socioculturelle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues : Vers un Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes: études préparatoires</i> . Comité de l'Education, Conseil de la			

Coopération Culturelle, Editions du Conseil de l'Europe.	
Espace cours en ligne : OUI / NON	
Modalités de contrôle	
Formule standard session 1	contrôle continu : les étudiants seront évalués tout au long du semestre (à l'écrit et à l'oral).
Session 2	Epreuve écrite (1h) Oral (30 min)
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI	

semestre 2

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 211	Connaissance du métier de professeur du second degré	20h TD	Elisabeth Michaud
<p>Descriptif : Apprendre à construire une séquence autour d'une problématique qui fait sens pour l'élève. Approfondissement des notions de séance, tâches, entraînements aux cinq activités langagières. Les évaluations sommatives au collège (brevet) et au lycée (baccalauréat).</p>			
<p>Bibliographie Programmes des langues vivantes au collège et au lycée Formation des enseignants BO n°30 du 25/07/13 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</p>			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : Exposé oral à présenter		
Session 2	Exposé oral à présenter		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 222	Analyse des pratiques de stage	18h TD	Elisabeth Michaud
<p>Descriptif : Analyse de pratique : exposé d'une situation de classe par un stagiaire volontaire puis analyse de cette situation par le groupe sur le principe de la confidentialité, de la bienveillance et de la non complaisance.</p>			
<p>Bibliographie Formation des enseignants BO n°30 du 25/07/13 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</p>			
Espace cours en ligne :			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Contrôle continu : participation orale		
Session 2	Examen oral, 30 minutes		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignante
EC 231	Usage du numérique en milieu scolaire (référentiel A du C2i2e)	6h TD + 6h TP	N.N.

Descriptif : Comment utiliser les TICE lors dans les différents modes d'apprentissage, en cours d'allemand ? Comment gérer le groupe classe ? Cibler les besoins des apprenants. (première approche qui sera poursuivie en M2)	
Bibliographie référentiel A du C2i2e	
Espace cours en ligne : OUI / NON	
Modalités de contrôle	
Formule standard session 1	Contrôle continue
Session 2	Examen oral (30 min.)
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON	

Code EC EC 241	Intitulé EC Préparation épreuve admission 1 CAPES : 1ère partie : exposé de mise en relation (en allemand)	Volume horaire 30 h CM	Enseignants Sylvie Le Grand-Ticchi, Jean-Michel Pouget, Pascale Cohen, Katja Schubert, Dorothee Cailleux, Anne-Marie Pailhès
Descriptif : travail sur les documents provenant des sessions de concours antérieures			
La bibliographie sera distribuée à la rentrée (une fois inscrit, vous pouvez la demander à la responsable du master, avant la coupure estivale)			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Epreuve orale préparée en conditions de concours		
Session 2	Epreuve orale préparée en conditions de concours		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : OUI / NON			

Code EC EC 242	Intitulé EC Préparation épreuve admission 2 CAPES : 1ère partie : langue orale (prise de parole en continu et document de compréhension)	Volume horaire 30 h CM	Enseignante Sibylle Sauerwein
Descriptif : travail sur les documents audio provenant des sessions du concours antérieures et de documents plus actuels de formats semblables			
Espace cours en ligne : oui			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Oral (30 min.) préparé en conditions de concours		
Session 2	Oral (30 min.) préparé en conditions de concours		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 243	Intitulé EC Traduction	Volume horaire 15 h CM	Enseignants Hubert Guicharousse, Jean-Michel Pouget, Katja Schubert
Descriptif : préparation de l'épreuve d'admissibilité de traduction (version et thème)			

Bibliographie	
-Hélène Lambert, <i>100 % Thème allemand. Entraînement à la Traduction. Littérature Presse Thème Grammatical</i> . Paris Ellipses, 2013, 160 p.	
-Hélène Lambert, <i>100% Version Allemand. 81 Textes d'Entraînement à la Traduction Littérature Contemporaine & Presse</i> . Paris, Ellipses, 2012, 160 p.	
Espace cours en ligne : NON	
Modalités de contrôle	
Formule standard session 1	une épreuve sur table en conditions de concours
Session 2	une épreuve sur table en conditions de concours
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON	

Code EC EC 244	Intitulé EC Grammaire	Volume horaire 15 h CM	Enseignante Sibylle Sauerwein
Descriptif : Travail sur la terminologie grammaticale, préparation au commentaire grammatical (« commentaire de traduction »)			
La bibliographie sera donnée et discutée en cours			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Epreuve écrite en conditions de concours		
Session 2	Epreuve écrite en conditions de concours		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 251	Intitulé EC Préparation épreuve admission 1 CAPES : 2ème partie : pistes exploitation didactiques (en français)	Volume horaire 30h TD	Enseignante Elisabeth Michaud
Descriptif : travail sur les documents provenant des sessions de concours antérieures			
La bibliographie sera donnée en cours			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	Epreuve écrite en conditions de concours		
Session 2	Epreuve écrite en conditions de concours		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON			

Code EC EC 252	Intitulé EC Préparation épreuve admission 2 CAPES : 2è partie : dossier production élèves et situations d'enseignement (en français)	Volume horaire 30h TD	Enseignante Elisabeth Michaud
Descriptif : travail sur les documents provenant des sessions de concours antérieures			
La bibliographie sera donnée en cours			
Espace cours en ligne : OUI / NON			
Modalités de contrôle			

Formule standard session 1	Epreuve écrite en conditions de concours
Session 2	Epreuve écrite en conditions de concours
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : NON	

Code EC	Intitulé EC	Volume horaire	Enseignant
EC 261	Initiation à la recherche – méthodologie - "Boîte à outils" 2	18h TD	NN
<p>Descriptif : Ce cours fait suite à celui du premier semestre ("Boîte à outils" 1)</p> <p>Le second point de départ sera une réflexion autour de la notion de « compétence culturelle ». La notion telle qu'elle se présente dans textes réglementaires du Ministère de l'éducation sera à mettre en perspective et à historiciser : quelle définition de « culture » mobilise-t-elle ? Comment comprendre la « compétence » à transmettre ?</p> <p>Les deux fils directeurs de ce programme convergent sur un travail documentaire : sous un format « atelier », l'on se prépare à exploiter un fonds d'archive, à des fins didactiques et documentalistes.</p>			
<p>Bibliographie</p> <p>ABDALLAH-PRETCEILLE, Martine, (2004), <i>L'éducation interculturelle</i>, Paris : PUF, 126 p. (Que sais-je ?), Première édition 1999.</p> <p>BYRAM, Michael, ZARATE, Geneviève et Gerhard NEUNER (1997) <i>La compétence socioculturelle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues : Vers un Cadre européen commun de référence pour l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes: études préparatoires</i>. Comité de l'Education, Conseil de la Coopération Culturelle, Editions du Conseil de l'Europe.</p> <p>Sorin, Noëlle et Lafortune, Louise (2006) « La perspective culturelle en formation à l'enseignement: compétence culturelle et culture pédagogique », dans <i>L'innovation en Formation à l'Enseignement: Pistes de Réflexion et d'Action</i> (Loiselle, Jean, Lafortune, Louise et Nadia Rousseau, eds.). Québec : Presses de l'Université du Québec.</p>			
Espace cours en ligne : NON			
Modalités de contrôle			
Formule standard session 1	contrôle continu : les étudiants seront évalués tout au long du semestre (à l'écrit et à l'oral).		
Session 2	Oral (30 min)		
Enseignement accessible aux étudiants ERASMUS / d'échanges : non			

MODULES D'ENSEIGNEMENT TRANSVERSAUX / LANGUES VIVANTES / BONUS AU DIPLOME

Modules transversaux

Le descriptif et les modalités de contrôle des modules transversaux de l'établissement proposés dans votre formation sont accessibles sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Ces modules concernent :

- Les EC de Pré-professionalisation
- Les modules « Grands Repères » pour l'ensemble des L1
- Les modules établissement (Parcours Personnalisés Établissement) de L2 et L3

Langues vivantes

L'offre de cours en Langues vivantes pour non-spécialistes (LANSAD) est disponible sur le site :

<http://crl.parisnanterre.fr/>

Bonus aux diplômés

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômés ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

M1 Master MEEF 2018 – 2019

Stage 1 = stage en binôme en lycée

SOPA : du lundi 12 novembre au samedi 24 novembre 2018

Stage 2 = stage en binôme en collège

SPA : du lundi 14 janvier au vendredi 26 janvier 2019

1. Objectifs spécifiques à chacun des stages

M1 :

Les stages doivent permettre à l'étudiant, d'une part, d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires à l'entrée dans le métier et, d'autre part, de se familiariser avec les différentes dimensions du métier d'enseignant ou de conseiller pédagogique.

Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à une ou plusieurs mises en pratique concrète, elles sont l'occasion pour les étudiants de s'exercer à la pratique réelle du métier envisagé : préparation et conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement, suivi d'un projet de classe, préparation et conduite d'une évaluation, gestion et encadrement de la classe, préparation d'un conseil de classe ou d'un conseil d'école, organisation, animation d'un service de vie scolaire et suivi des absences des élèves.

Ces périodes font l'objet de réflexions et d'échanges entre les étudiants et l'ensemble des professionnels relevant de la structure concernée.

M2 :

Au cours du stage en responsabilité, les étudiants prennent totalement en charge une ou des classes d'école, de collège ou de lycée. Ils réinvestissent dans l'exercice réel de la fonction envisagée les compétences construites grâce au cursus de master, à l'observation et à la pratique accompagnée.

L'étudiant devra se montrer capable non seulement d'exercer la responsabilité d'une classe (appliquer les programmes ; concevoir, préparer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées à un public et à un objectif, organiser une progression des apprentissages ; élaborer des outils d'évaluation pour la classe et évaluer les résultats des élèves ainsi obtenus ; prendre en charge et conduire la classe en prenant en compte la spécificité du public ; analyser une situation et conseiller, aider, accompagner les élèves, travailler dans une équipe pédagogique), mais également d'exercer sa responsabilité dans une école ou un EPLE et devenir un fonctionnaire du service public d'éducation nationale (s'intégrer dans une équipe pédagogique ; participer à l'ensemble des activités de l'école ou de l'EPLE - concertations, conseils, etc. ; agir dans le cadre du projet d'école ou d'établissement; rencontrer les parents et les différents partenaires ou instances avec lesquels le futur professeur sera amené à travailler, etc.).

2. Organisation

M1

- Nature du stage : SOPA / SPA
 - Volume et format des stages : le volume global du **stage d'observation et de pratique accompagnée** est de 76 heures, ce qui correspond à quatre semaines, 2 semaines au S1 en lycée et 2 semaines au S2 en collège.
- Ces stages sont effectués en binôme dans les classes d'un enseignant expérimenté (conseiller pédagogique).

M2

- Nature des interventions pour la préparation et l'exploitation du stage :
S1 : 2 ECTS - 20 HTD

S2 : 2 ECTS - 20 HTD (UE « Analyse des pratiques de stage »)
- Nature du stage : **stage en responsabilité (SR)**

- pour les lauréats au concours Volume et format du stage pour les étudiants admis au concours : 9 heures /semaine en alternance
- pour les non lauréats au concours Stage en alternance les mêmes jours que les lauréats, suivant une durée et un volume à préciser ultérieurement. (cf. Cahier des charges : Pendant la deuxième année, les cursus de formation pour les étudiants qui ne sont pas lauréats des concours comprennent une ou des périodes de stage d'une durée de huit à douze semaines.)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (extraits)

I. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

II. Compétences communes à tous les professeurs

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

III. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation, aux médias et à l'information
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

IV. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
C7. Participer à la construction des parcours des élèves
C8. Travailler dans une équipe pédagogique

MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.u-paris10.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

Le Master MEEF relève à la fois de l'université Paris Nanterre et de l'ÉSPÉ de l'académie Versailles (pôle universitaire Nanterre) :

Mode de contrôle et de validation

Dans la mesure où le MEEF intègre une formation professionnelle, les stages sont obligatoires pour tous les semestres. Ils sont organisés par le rectorat de Versailles et le SUFOM.

Le contrôle continu est donc le seul mode possible de validation du MEEF, d'autant que les stages – pour être formateurs – doivent être accompagnés d'analyses de pratiques de stage. Au cas où l'étudiant serait absent plus de 3 fois dans les cours d'un EC, il serait déclaré défaillant.

On ne pourra déroger à ce principe que dans des cas exceptionnels qui seront examinés en commission.

Il existe une note plancher éliminatoire de 8, quel que soit le résultat obtenu par semestre : un étudiant ne peut être déclaré admis au MEEF 1, même si sa moyenne est supérieure à 10, si une des notes d'EC est inférieure à 8.

ESPÉ de l'ACADÉMIE DE VERSAILLES

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

– MASTERS MEEF²

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES PARCOURS de FORMATION

Chaque parcours de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en 4 semestres permettant chacun l'acquisition de 30 crédits (ECTS). Le master est délivré par l'acquisition de 120 crédits. Ceux-ci sont validés dans le cadre du suivi d'un parcours de formation reconnu pour une des mentions du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF).

ARTICLE 3 : ACCES A LA FORMATION

L'admission à chaque année de master se fait selon les conditions spécifiques à chaque parcours. La réussite de la première année de master conditionne l'inscription en deuxième année de master. Pour chacune des deux années de master, le redoublement n'est pas systématique et est soumis à l'approbation de la commission pédagogique ad hoc.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée :

- soit par un contrôle continu
- soit par un contrôle en cours de formation
- soit par un examen terminal
- soit par la combinaison de ces différents modes de contrôle

Les modalités de contrôle des connaissances par unité d'enseignement (UE) ou par élément constitutif (EC) doivent indiquer aux étudiants en début d'année universitaire :

- le ou les types d'épreuves : épreuves écrites, pratiques, orales, rédaction et soutenance d'un mémoire, etc.
- le poids relatif de chaque type d'épreuve par EC ou UE ;
- le nombre de crédits ECTS.

² Définis en 2015-2016

ARTICLE 5 : ABSENCES/ASSIDUITE

Pour les étudiants ne relevant pas d'un régime particulier (salariés, sportifs de haut niveau...), l'assiduité aux TD, TP et stages est obligatoire. L'absence aux épreuves de contrôle de connaissances d'un enseignement entraîne la défaillance.

ARTICLE 6 : COMPENSATION

La compensation n'existe pas entre les deux années de master.

La compensation n'existe pas entre les deux semestres d'une même année de master.

La compensation existe entre les EC d'une même UE et les UE d'un même semestre. Le principe de compensation entre EC d'une même UE et entre UE d'un même semestre ne s'applique que si la moyenne de chaque EC/UE est supérieure ou égale à 08/20.

Les UE ou EC « stage en responsabilité en milieu scolaire » en M2 ne sont pas compensables. Les UE ou EC « langue vivante étrangère » ne sont pas compensables. Seule une note supérieure ou égale à 10/20 permet la validation de ces UE ou EC.

ARTICLE 7 : CAPITALISATION

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC donnant lieu à des ECTS et dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont acquises et capitalisables. L'acquisition d'une UE ou EC entraîne l'acquisition des ECTS correspondants. Le semestre acquis est capitalisé.

ARTICLE 8 : SESSIONS

Il est prévu deux sessions d'examen par année de master.

Il est possible de ne pas organiser de deuxième session, notamment pour les UE/EC liées à des stages.

ARTICLE 9 : REPORT DES NOTES ENTRE LA PREMIERE SESSION ET LA SECONDE SESSION

Lorsque le semestre n'est pas obtenu à la première session, seules les notes des UE égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

Lorsqu'une UE n'est pas obtenue à la première session, seules les notes des EC égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

L'étudiant qui a obtenu à la première session une note supérieure ou égale à 10/20 à une UE ou à un EC ne peut pas se présenter à la seconde session.

Toutefois, tout étudiant peut refuser une note supérieure à 10/20. Ce refus entraîne l'annulation définitive de la note de première session et permet la présentation à la seconde session. L'étudiant doit obligatoirement formuler cette demande dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un pli recommandé avec A/R au service de scolarité de son lieu de formation. Cette demande ne pourra pas faire l'objet d'une rétractation ultérieure.

ARTICLE 10 : MENTIONS

En master, des mentions par année sont décernées.

Pour chaque diplôme, les modalités d'obtention (niveau de moyenne générale) des mentions doivent être précisées par le jury de chacun des diplômes :

Mention « Assez Bien » : 12/20

Mention « Bien » : 14/20

Mention « Très Bien » : 16/20

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritux constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritux doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.

LE PLAGIAT / PLAGIARISM

1. QU'EST-CE QUE LE PLAGIAT ?

a. Le **plagiat** est l'action d'un plagiaire, de celui qui s'approprie des portions de livres. *Le plagiat est incontestablement un des délits les plus graves qui puissent se commettre dans la république des lettres, et il y faudrait un tribunal souverain pour le juger.* [Bonnet, Lett. div. Oeuv. t. XII, p. 206, dans POUGENS]

b. Le **plagiat** est un passage pillé d'un ouvrage.

c. Le plagiaire est celui qui prend, dans un ouvrage qu'il ne cite pas, des pensées, des expressions remarquables, ou même des morceaux entiers.

[définitions du Littré]

À l'Université, le plagiat consiste à recopier des idées ou des passages entiers relevés dans des ouvrages ou sur Internet et à les présenter comme ses propres idées. Il s'agit donc de voler les idées et/ou les mots de quelqu'un d'autre et de se les approprier. Le plagiat est donc une forme de triche.

2. COMMENT RECONNAÎTRE LE PLAGIAT ?

Il est parfois difficile de savoir si l'on est coupable de plagiat ou non lorsque l'on s'inspire de documents pour un travail à la maison. Quelle différence entre « s'inspirer de documents » et « plagier des documents » ?

EXEMPLES D'UTILISATIONS ACCEPTABLES OU NON D'UN DOCUMENT

(voir <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>)

Voici un texte dont on souhaite s'inspirer pour un devoir, par exemple :

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes ; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. »

Brodie, Janine & Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les Femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.

Voici différentes utilisations de ce texte :

1. Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de

plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

PLAGIAT : l'extrait a été recopié sans guillemets et sans aucune mention de la source.

2. Même si les femmes constituent plus de 50 % de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement perçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

PLAGIAT : on a remplacé les mots d'origine par des synonymes, mais ce n'est pas une réelle reformulation ; c'est de la paraphrase. De plus, la source n'est pas mentionnée et il n'y a pas de guillemets.

3. Même si les femmes représentent plus de 50 % de la population, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir.** Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, **l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible** pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

PLAGIAT : même si la source est mentionnée, les mots en caractères gras sont empruntés au texte d'origine, sans guillemets.

4. Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral ». (1991 : 3)

ACCEPTABLE : la source est mentionnée et le texte emprunté est placé entre guillemets.

5. Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

ACCEPTABLE : la source est mentionnée, les passages empruntés au texte d'origine sont placés entre guillemets et les idées essentielles sont reformulées et synthétisées.

6. Selon Brodie (1991), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.

ACCEPTABLE : les idées du texte d'origine sont résumées et reformulées ; la source est mentionnée.

3. COMMENT EVITER LE PLAGIAT ?

Si vous souhaitez utiliser un document que vous avez trouvé dans un ouvrage publié ou sur Internet, il faut :

- placer le passage emprunté entre guillemets

- **et** donner la référence complète de la source (auteur, titre de l'ouvrage ou de l'article, date, pages...)
- OU
- reformuler entièrement le passage, sans paraphraser (pas de guillemets)
 - **et** donner la référence complète de la source

Si vous souhaitez utiliser des sources trouvées sur Internet, pensez à :

1. vérifier la pertinence et le sérieux du site sur lequel se trouve l'information qui vous intéresse
2. citer la source (auteur, site) et utiliser des guillemets si vous empruntez un passage tel quel

Notez que recopier un article de Wikipédia relève du plagiat.

Toute forme de copier-coller à partir de documents trouvés sur Internet relève du plagiat.

N'oubliez pas qu'il est très facile à vos enseignants de repérer les cas de plagiat grâce aux moteurs de recherche sur Internet et grâce à des logiciels anti-plagiat.

4. QUE RISQUE-T-ON EN CAS DE PLAGIAT AVÉRÉ A L'UNIVERSITÉ PARIS OUEST ?

Le plagiat est **un délit** qui peut être poursuivi par les tribunaux. Dans certains cas, l'Université peut décider de porter plainte contre des étudiants fraudeurs.

Un cas de plagiat avéré peut aussi être porté à l'attention de la **commission disciplinaire** de l'Université Paris Ouest, qui décidera des sanctions à appliquer (avertissement, nullité de l'épreuve incriminée ou de l'ensemble de la session d'examen, exclusion de l'établissement...).

Si vous effectuez un séjour à l'étranger, sachez que les universités étrangères appliquent des sanctions similaires – voire souvent plus sévères encore dans les pays anglo-saxons – et que vous pouvez être renvoyé en France s'il est démontré que vous avez plagié.